



M.1689.6.22

mariage

le 22<sup>eme</sup> du mois de juin de l'an seize cens quatre vincgt noef apres les publications des trois bans faictes dans ceste esglise paroissiale aux prosnes ou messes paroissiales par trois dimanches consecutives entre josephe dhostel et anne prevost tous deux de ceste paroisse ny estant intervenus... aucuns emphechements le soussigné Mr Laurent francois Weuglart ptre curé de Wizerners ay interroge les subdis et leurs consentements mutuelles par moy pris les aycts conjoint dans le saint sacrement de mariage selon la forme de nostre mere la sainte esglise donct nous requier le sacré concile de trentte, puis avoir celebre la sainte messe des espousailles en les presences des ces parens et amis et specialement des personnes icy denommées qu'ils ont icy en foy avec nous soussignes

marq de josephe + dhostel      marq de anne + prevost  
 marq de jacque + dhostel      marq de gille + prevost

L. Weuglart ptre cure de Wizerners